

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 31 (1985)
Heft: 9

Rubrik: Paris

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

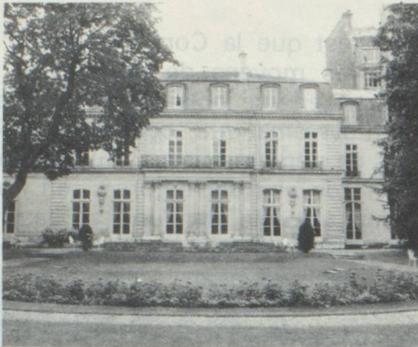
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ambassade et Consulat
142, rue de Grenelle
75007 PARIS
☎ 550.34.46

Nationalité suisse
Information importante

Dans le *Messenger Suisse* de juin 1985 ont été publiées les informations utiles concernant la nationalité suisse d'enfants de mères suisses (modification de la loi entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1985). Une évaluation du nombre de demandes de reconnaissance du droit de cité suisse en prévoit entre 60'000 et 100'000 au niveau mondial, dont environ un tiers en France. Vous comprendrez que les Ambassades et Consulats ainsi que, en Suisse, les autorités fédérales, cantonales et communales, seront submergées par une telle avalanche.

Par conséquent, après avoir envoyé à la représentation suisse compétente la formule « Reconnaissance du droit de cité suisse » ou, selon les cas, « Naturalisation facilitée article 28 » avec annexe, vous êtes invités à attendre patiemment la décision, la procédure pouvant durer très longtemps. Il est inutile d'adresser des rappels ; l'Ambassade et les Consulats ne seront généralement pas en mesure d'y répondre.

Les représentations suisses vous remercient par avance de votre patience et de votre compréhension

Samedi 26 octobre
à 15 heures

Grand match organisé par la F.S.S.P.
et le Messenger Suisse

LOTO - SURPRISE

Suivi d'un buffet froid

à l'O.N.S.T. 11 bis, rue Scribe - 9^e (métro Opéra-RER-Auber)

Prière de s'inscrire auprès de la Rédaction du Messenger Suisse

544-68-41 (de 9 heures à 13 heures.)

EXPOSITIONS

Henri Rouyer

du 10 octobre au 9 novembre

Peintures récentes

Galerie suisse - 7, rue St Sulpice.

III^e itinéraire de la S.P.S.A.S. avec la participatin de Condé, sculpteur, Meystre et Esther Brunner, peintres

du jeudi 3 octobre au jeudi 17 octobre

(Remise des prix du concours de dessins enfants le mercredi 9 octobre à 16 heures) dans le cadre de l'Exposition. O.N.S.T. 11 bis, rue Scribe

Silvagni

Trente années de peinture - 1954 - 1984

Salle Grenelle (ouverture : du lundi au vendredi de 13 heures à 18 heures.)

Mairie du 7^e arrondissement, rue de Grenelle 116.

du 1^{er} au 15 octobre

PROVINCE

Cercle Suisse du Pays de Gex : Calendrier 1985

Vendredi 27 septembre à 19 h 30 : Assemblée des Membres représentants - Fondue traditionnelle

Dimanche 27 octobre à midi : Fête des Aînés (70 ans et plus)

Dimanche 17 novembre à midi : Repas de la Section de tir résultats et distribution des prix

Samedi 23 novembre à 19 h 15 : Soirée choucroute et projection des films de voyages

Mardi 31 décembre : Grande nuit de Saint-Sylvestre

SOCIÉTÉ SUISSE DE GYMNASTIQUE

Promenade en forêt

Vous qui aimez marcher en pleine forêt, respirer un bon bol d'air ou si vous préférez faire du Jogging, la S.S.G.P. vous invite à participer gracieusement à la grande

Sortie Pédestre d'Automne

qui aura lieu de Dimanche 6 Octobre 1985 et pour la première fois dans la superbe Forêt d'Halatte à 50 km Nord de Paris.

Rassemblement : 8 h 15. Porte de la Villette entre le pont SNCF et le périphérique, près de la Station-Service afin que les personnes motorisées prennent en charge les participants non motorisés.

Départ : 8 h 30 très précises

Itinéraire : Par l'autoroute du Nord à 1. Péage frs 6.50 sortie Senlis puis suivre les panneaux routiers, direction Fleurines-Pont Ste-Maxence pour rejoindre la N. 17. - Traverser Fleurines, faire encore 2 km 700, tourner à droite pour emprunter la D 120, direction Villiers St-Frambourg. - Des panneaux avec la Croix Fédérale ainsi que des flèches au sol vous conduiront au Parking en pleine forêt au lieu-dit « Poteau du Grand Maître » près du Pavillon de Chasse.

Départ pour la randonnée 9 h 30. Un circuit jalonné de 15 km environ sera spécialement mis en place.

De retour au parking vers 13 heures, vous pourrez sortir votre panier Pique-Nique ou si vous préférez, un déjeuner est organisé à l'Auberge de la Biche de Bois à Fleurine, 27, rue de Paris (N. 17)

Quelque soit votre décision nous vous prions instamment de remplir le talon ci-dessous et de l'adresser au Président Alfred Ammon, 16, rue Taine - 75012 Paris, accompagné d'un chèque ou CCP du montant du ou des repas.

Tous renseignements complémentaires au 307.61.43.

Atelier parisien pour un écrivain bernois francophone

A partir du 1^{er} juin 1986, le canton de Berne disposera, à la Cité internationale des arts de Paris, d'un appartement avec atelier destiné à accueillir un artiste pour un séjour de travail de 2 à 12 mois, aux frais des autorités. Comme l'indique l'Office d'information du canton de Berne, le premier ou la première bénéficiaire d'un tel séjour sera un écrivain résidant dans la partie francophone du canton ou qui, établi ailleurs, en est natif ou originaire. La commission cantonale de littérature française attend les inscriptions jusqu'au 30 septembre prochain.

Union Chorale Suisse pour chanter

dans la joie et l'amitié,

venez nous rejoindre tous les mercredis de 19 h 30 à 21 heures à l'ONST. 11 bis, rue Scribe Paris 9^e (métro Auber ou Opéra)

Par suite de départs, vous tous, Messieurs, serez particulièrement bienvenus.

M. Fischer Tél. : 867.37.63

Mme Konowodoff : Tél. : 331.68.54

ASSOCIATION DECOUVERTES ET CIVILISATIONS

L'Association Découvertes et Civilisations (A.D.C.) est heureuse de vous annoncer sa création. Cette Association culturelle se propose de rechercher et de découvrir avec vous les merveilles des différentes civilisations et cultures qui nous entourent dans le but de promouvoir une meilleure compréhension des peuples et de nous-mêmes.

Pour cela, l'Association offre la possibilité de faire des voyages, des rencontres, conférences débats, visites de Musées, de Monuments, de quartiers de Paris ou d'ailleurs.

Les suggestions diverses en ce domaine sont toujours les bienvenues.

Pour de plus amples informations,

s'adresser à :

Mme Simone El-Nouty Rochat A.D.C.
185, Bd Vincent Auriol - 75013 Paris
Tél. : 586.40.98

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE : adaptation aux nouvelles conditions

L'assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France s'est tenue en juin à Paris sous la présidence de M. Serge Montandon (Ciba-Geigy, France). Dans son allocution, M. Montandon a notamment constaté que l'excédent commercial enregistré par la France dans ses échanges avec la Suisse (près de 14 milliards de FF en 1984) constituait une donnée constante, voire structurelle, du commerce bilatéral helvétique.

Cet état de fait mérite d'être rappelé aux autorités françaises au cours des multiples négociations entre les deux pays, a-t-il dit. Il apparaît cependant que le courant d'échange entre la Suisse et ses autres grands partenaires économiques comme les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale progressent plus vite qu'entre la Suisse et la France, et l'on peut se demander si cette dernière n'est pas en passe de perdre sa place de deuxième fournisseur de la Suisse.

Par ailleurs, il a été procédé à un amendement des statuts de cette Chambre de commerce qui est la plus importante organisation économique suisse à l'étranger. Depuis quelques années, un nombre relativement important de filiales et de succursales d'entreprises suisses en France ne sont plus dirigées par des ressortissants suisses mais par des cadres français.

Pour tenir compte de cette évolution, les statuts exigeant que seuls des Suisses peuvent appartenir au conseil d'administration de la Chambre ont été adaptés : désormais et pour la première fois depuis 1919 le conseil d'administration peut comprendre un quart de membres français au maximum à condition toutefois qu'ils soient au service d'intérêts suisses.



Je participerai (ne participerai pas) à la sortie : nombres de personnes

je vous prie de m'inscrire ferme pour le déjeuner du 6 octobre 1985 à l'Auberge de la Biche au Bois, 27, rue de Paris, à Fleurines

..... couverts Adultes à 120.-

..... couverts Enfants à 50.-

Ci-joint chèque/C.C.P. à l'ordre de B. Burger, le trésorier

Nom :

Adresse :